

Bureau de Montréal : 1001, boul. De Maisonneuve O, bur. 900 Montréal, QC H3A 3C8
T: 514-845-7861 ou 1-855-845-7861 | F: 514-844-7862 | www.assurancesum.ca

Bureau de Toronto : 18 King St. E. Suite 300 Toronto, ON M5C 1C4
T: 416-603-7864 ou 1-877-603-7864 | F: 416-603-7861 | www.suminsurance.ca

ENTREPRENEURS EN ENLÈVEMENT DE MATIÈRES DANGEREUSES – SUPPLÉMENT À LA PROPOSITION D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE

Nom du Proposant : _____

À EMPLOYER POUR LES ENTREPRENEURS EN ENLÈVEMENT D'AMIANTE, DE PLOMB,
D'HYDROCARBURES, DE MIUF, DE BPC OU DE MOISSURE

1) Donnez toutes précisions utiles sur les travaux d'enlèvement ou de remise en état effectués par le Proposant,
avec la répartition des recettes :

a) Désamiantage : _____ \$ b) Enlèvement du plomb : _____ \$
c) Nettoyage d'hydrocarbures : _____ \$ d) Enlèvement de la MIUF : _____ \$
e) Enlèvement de la moisissure : _____ \$ f) Enlèvement des BPC : _____ \$
g) Transport de matières dangereuses _____ \$

2) Le Proposant entrepose-t-il des matières dangereuses ? Oui Non

Si oui, le Proposant a-t-il besoin d'une garantie Pollution pour des endroits déterminés ? Oui Non

Si oui, pour lesquels ? _____

3) Le Proposant fait-il de l'aménagement de l'environnement ou agit-il comme consultant dans ce domaine ?

Oui Non

Des contrôles environnementaux sont-ils effectués et pendant combien de temps les dossiers sont-ils conservés ?

Oui Non Période de conservation des dossiers : _____

Le Proposant a-t-il besoin d'une assurance de la RC professionnelle ? Oui Non

Si oui, veuillez remplir la proposition d'assurance RC professionnelle des consultants en environnement.

4) Donnez des précisions sur les titres de compétences pour les travaux d'enlèvement et annexe les certificats :

5) Les travaux d'enlèvement sont-ils tous effectués conformément à tous les règlements et aux règles de l'art ?

Oui Non Si non, expliquez pourquoi : _____

6) Brève description des travaux types du Proposant exécutés au cours des trois dernières années :

DESCRIPTION	MONTANT APPROXIMATIF
a)	\$
b)	\$
c)	\$

7) Le contrat de services du Proposant comporte-t-il une limitation de responsabilité relativement aux matières dangereuses préexistantes ? Oui Non

.....

Le présent supplément et la proposition d'assurance de la Responsabilité Civile générale à laquelle il est annexé représentent les déclarations du Proposant et serviront de base au contrat, s'il est établi.

Signature du Proposant : _____ Date : _____